

Bonjour M. le greffier,

Je me présente, Iris Pellegrin, actuellement étudiante en première année de maîtrise dans le domaine de la gestion de l'environnement où j'ai en ce moment l'occasion d'assister au cours de Marc Olivier (en copie de cet e-mail) qui porte sur la gestion des matières résiduelles. Conformément aux exigences de son cours et par l'intermédiaire de ce présent e-mail, je me permets de vous transmettre mon opinion concernant la feuille de route en économie circulaire de la ville de Montréal.

Mon opinion réfère plutôt à deux propositions qui se rapportent à la zone (A) - Transition circulaire des entreprises et à la zone (D) - Stratégies circulaire.

Ma proposition qui se rapporte à la zone (A) concerne un outillage pour les entreprises qui utilisent des emballages bicouches pour leur produit tels que les sacs de croustilles.

Ces emballages sont souvent réalisés avec plusieurs couches de matériaux polymères tels que du polyéthylène et du polypropylène à orientation biaxiale. L'utilisation de ces matériaux est justifiée par leurs propriétés qui permettent le maintien de la salubrité et des qualités organoleptiques du produit. Les données récentes sur la récupération de la matière montrent que ces emballages sont non recyclables pour la majorité d'entre eux et qu'ils sont incorporés dans les déchets domestiques. Les différentes couches de ces emballages sont recyclables si elles sont séparées les unes des autres, or cette séparation est difficilement réalisable. Bien que les actions en lien avec la réduction de l'utilisation du plastique à usage unique convergent vers les mêmes objectifs que l'économie circulaire, elles ne relèvent pas de celle-ci (pour citer la feuille de route, point 2.3 « une priorité mondiale et des différents paliers gouvernementaux canadiens » paragraphe 2). Ma proposition est soit d'outiller les entreprises de recyclage de moyens permettant la séparation de ces multicouches (grâce à des enzymes qui séparent la résine fixant les multicouche ou grâce à un système de refroidissement du plastique permettant la même résultante), soit d'imposer aux entreprises qui produisent ces emballages de les consigner pour les récupérer et les réemployer, soient d'imposer à ces mêmes entreprises le recyclage et/ou le réemploi de ces matériaux. Ces solutions ont déjà été adoptées par exemple aux États-Unis par la marque Walker qui transforme et recycle des paquets de chips en carnet d'écriture ou en bancs publics. La campagne de recyclage est en partenariat avec TerraCycle, des points de collecte ont été ouverts à travers le Royaume-Uni pour permettre aux consommateurs de donner une seconde vie à leur déchet. Un autre exemple est celui du projet européen TERMINUS lancé en 2019 qui vise à développer des emballages multicouches avec une fonction intrinsèque

d'autoélimination par dégradation enzymatique contrôlée de l'adhésif de lamination du liant de coextrusion. Ma proposition serait un incitatif aux entreprises d'utiliser des politiques similaires. Et de potentiellement réaliser des partenariats avec ces entreprises (pour la réalisation des bancs publics par exemple). Ce qui permettrait à ces entreprises de s'insérer dans l'économie circulaire.

Ma seconde proposition se rapporte à la zone (D) - Stratégies circulaires, en lien avec le point 3.1 de la feuille de route : « encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation ».

Ma proposition est d'inciter et de soutenir les entreprises « LOW-TECH », qui sont des technologies et des solutions à faible impact environnemental.

Le Low-Tech peut inclure des méthodes traditionnelles de construction, d'agriculture, de production d'énergie et de transport. Par exemple, la ville de Lahti en Finlande a adopté des solutions et des techniques low-tech telles que des jardins communautaires et des toits verts, qui permettent de valoriser leur matière organique grâce à des compostes ménagers. Le Low-Tech est directement en lien avec les 3 RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), car il favorise la diminution des déchets ultimes par le réemploi ou le recyclage. Un vélo et une machine à laver défectueuse peuvent être associés afin d'être réutilisés. Le Low tech s'inscrit dans une technologie douce où la conception d'un produit est réalisée de sorte qu'il puisse facilement se réparer. Le low tech favorise la réutilisation, la réparation et le recyclage des ressources. Le low tech peut aider à prolonger la durée de vie des produits en favorisant la réparation plutôt que le remplacement. Les ateliers de réparation de vélos font partie du Low-Tech.

La municipalité de Montréal pourrait inciter les universités à développer des chaires universitaires, des cours ou des ateliers low tech, ou bien mener des campagnes d'information, sensibilisation et éducation (ISE) sur le low tech.

Merci pour votre lecture,

Cordialement,

Iris pellegrin.